

RAPPORT DE SYNTHÈSE

SUR LES CONSÉQUENCES

DES PRESSIONS DE CHASSE DES VIP AU NIGER

Rapport au Conseil Scientifique de la CMS
Mars 2007

Roseline C. Beudels-Jamar
Point Focal Action Concertée ASS auprès de la CMS

Introduction:

Depuis de nombreuses années, des VIP (essentiellement des personnalités arabes des pays du Golfe Persique) organisent des campements de chasse dans les pays sahéliens et sahariens, principalement au Niger, au Tchad, en Tunisie, en Algérie, au Maroc et au Mali. Ces chasses sont essentiellement l'occasion d'exercer la fauconnerie, notamment sur plusieurs espèces d'outardes, ainsi que la chasse au fusil sur plusieurs espèces d'antilopes sahélo-sahariennes. Ces campagnes de chasse se font actuellement pratiquement partout dans le Sahara: il n'y a plus vraiment de zones inaccessibles, grâce aux véhicules 4x4 modernes.

Cependant trop souvent, ces campagnes résultent en «tableaux de chasse» extrêmement élevés, atteignant des seuils qui sont clairement non soutenables. La grande faune des déserts est, par définition, une faune qui exploite des pâturages éphémères, et qui par conséquent est caractérisée par des densités relativement faibles et des populations qui ont besoin de territoires de grandes amplitudes pour survivre. C'est aussi par conséquent une grande faune qui se reconstitue difficilement lorsque les pressions qui s'exercent sur elles sont trop importantes.

Des mises en garde contre les conséquences de ces pratiques ont été soulignées par la CMS et par l'ensemble des pays de l'aire de répartition des Antilopes Sahélo-Sahariennes dans les Déclarations de Djerba (CMS, 1998) et d'Agadir (CMS, 2003) (déclarations annexées). L'alarme a également été lancée par plusieurs ONG internationales et nationales, notamment l'UICN et le Sahara Conservation Fund (SCF).

En novembre 2006, le Comité Permanent de la CMS a été informé sur l'une de ces parties de chasse qui se serait déroulée dans la région de Tasker (région du massif du Termit, Niger) entre le 11 et le 20 Septembre 2006, et qui aurait eu des conséquences graves sur la faune locale, avec plusieurs Addax tués, des Gazelles dama et des Mouflons à manchettes.

Or le massif du Termit et l'erg contigu de TinToumma sont précisément les zones centrales d'une nouvelle aire protégée sur la mise en place de laquelle le Gouvernement du Niger s'est engagé depuis 2005. La CMS s'est également engagée à appuyer le Niger dans le

développement de cette nouvelle AP, au travers du projet ASS CMS/FFEM, avec l'appui du Sahara Conservation Fund (SCF), et au travers du nouveau projet ASS CMS/UE.

Lors de la réunion du 27/09/2006, le Comité Permanent a décidé d'envoyer une mission d'information, composée de Mr John Mshelbwala (Président du Conseil Scientifique CMS) et de Mr Alfred Oteng-Yeboah. Une mission d'une semaine à Niamey (8-15 Novembre 2006) a permis aux missionnaires de rencontrer de nombreuses personnalités Nigériennes. Le rapport de la mission est annexé au présent rapport de synthèse. Il faut souligner que la mission CMS s'est concentrée sur les réunions à Niamey avec différents responsables; l'objectif de la mission n'étant pas de se rendre sur le terrain.

Quelques semaines plus tard, et **de manière totalement indépendante par rapport aux «rapports sur la chasse au Termit»**, une mission de terrain, planifiée depuis plusieurs mois, était organisée dans le cadre du projet «Antilopes Sahélo-Sahariennes CMS/FFEM», et du démarrage du projet «Aire Protégée Termit-TinToumma». Cette mission débutait par un atelier de travail avec les représentants des principaux groupements de la région du Termit (différents groupes Toubous, Arabes, Touaregs), en présence des représentants de la DFPP (Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture du Niger), du projet CMS/FFEM et de son principal partenaire pour le projet Termit, le Sahara Conservation Fund (SCF). Après cet atelier, les participants de la mission ont également séjourné dans la région du Termit et rencontré d'autres personnalités de la zone.

Cette dernière mission était accompagnée d'un journaliste indépendant, Mr Stanley Johnson, ambassadeur de la CMS. Sa participation à la mission a donné lieu à un article publié dans «The Independant», qui attire l'attention du lecteur sur les problèmes liés à ces chasses.

Ce rapport a pour objectif de faire la synthèse des conclusions de la mission CMS à Niamey de Novembre 2006, et l'ensemble des informations rassemblées lors de l'atelier de lancement du projet ASS CMS/FFEM à Zinder (Décembre 2006) et lors de la mission consécutive de terrain CMS/FFEM.

Il est construit de la manière suivante :

1. Conclusions générales
2. Rapport de la mission ASS CMS/FFEM 28/11 au 15/12/2006
3. Rapport de l'Atelier de lancement du projet « Aire Protégée Termit-TinToumma »
4. Principales conclusions et recommandations du rapport de la mission CMS/Niamey par John Mshlembwala et Alfred Oteng (Novembre 2006)
5. Annexe 1 : Full report of CMS/Niamey mission
6. Annexe 2: Rapport sur le braconnage dans la région du Termit. Ibrahim Madougou. Cellule de Coordination Nationale du projet ASS CMS/FFEM. DFPP.

CONCLUSIONS et RECOMMANDATIONS:

Informations rassemblées sur le terrain : mission SCF et ASS CMS/FFEM (RC Beudels (ASS CMS/FFEM), A. Greth (ASS CMS/FFEM), J.Newby (SCF), Th. Rabeil (SCF), N.Hiessler (CCN AFVP), I. Madougou (CCN DFPP):

Durant la mission de terrain, nous avons rencontré plusieurs personnalités locales, comme les chefs de groupements Toubous, Touaregs et Arabes, des personnalités politiques (maire de Tasker), des responsables militaires, des responsables de Gendarmerie.

Il est clair qu'il y a, dans la région de Tasker et de Diffa, quantité d'évidences quant à la présence régulière de chasseurs étrangers, en provenance d'Arabie Saoudite, des Emirats, et de Libye. Et que les campagnes de chasse organisées pour chasser les outardes sont en réalité des campagnes de chasse massive, avec armes sophistiquées, qui résultent en tableaux de chasse très importants, et que ces activités ne peuvent manifestement pas prétendre être durables.

La dernière partie de chasse Libyenne, au dire de plusieurs témoins, s'est soldée par de nombreuses gazelles tirées, des camions frigos pour emporter les carcasses, des animaux vivants emmenés dans des caisses, des chasses de nuit au phare, avec un hélicoptère, notamment au pied du massif du Termit, là où les mouflons descendent, la nuit. Tout ceci s'est déroulé bien au-delà des supposées limites des concessions de chasse.

Nous avons recueilli de nombreux témoignages sur ces campagnes de chasse, et les excès qui en résultent. Bien qu'il soit pratiquement impossible pour des observateurs d'approcher ces campements, une fois la campagne terminée les véhicules (Jeep, camions) reviennent vers les centres comme Tasker. Là, toute la population peut voir le contenu des véhicules, lorsque ceux-ci sont ouverts. Mais bien entendu, personne ne peut disposer de photos, de trophées. C'est clairement impossible. On nous a rapporté également que des animaux étaient acheminés via Dirkou, au Nord du Niger, vers la Libye. Dans la même ligne, nous n'avons pas vu de traces de chasse à l'Addax ou au Mouflon. Plusieurs témoins parlent de capture d'animaux vivants par hélicoptère.

Dans l'erg de TinToumma, nous avons croisé énormément de traces de véhicules, dont beaucoup tournent en ronds de plus en plus serrés. Ce sont clairement des véhicules qui poursuivent des animaux.

Les populations sont visiblement hostiles à ces chasses. Et hostiles à la présence d'un pavillon de chasse construit par Islam al Kadhafi à une cinquantaine de Kilomètres du massif du Termit.

Le problème principal est clairement que les autorisations spéciales de chasse sont données à des VIP étrangers, qui chassent sous la protection des Forces Armées du Niger, sans aucun plan de chasse, sans plan de gestion de la faune, et sans aucun contrôle.

Il est aussi très clair que ces activités menacent clairement la viabilité de nos efforts de conservation. En 5 ans, la faune a visiblement diminué partout dans la région, et cela de manière dramatique. C'est un constat que tout le monde peut faire, en allant sur place et en parlant avec les habitants.

Mais il est clair aussi que la présence du projet sur le terrain à partir de 2007, la mise en place des éco-gardes et le renforcement des agents de la DFPP à Tasker et à Diffa, et sans doute aussi à Termit Kaboul, sont véritablement la seule solution à cette situation. Nous sommes persuadés que cette présence dissuasive va faire toute la différence.

Le DFPP, Mr Ai Harouna, nous a aussi assuré, comme Mr le Ministre de l'Environnement Mr Labo l'avait fait auparavant, que certaines concessions de chasse pourraient être déplacées si nous pouvions montrer qu'elles pouvaient porter préjudice à la mise en place de l'aire protégée de Termit-TinTinoumma.

De manière globale, ces pratiques de chasse exceptionnelles et d'ailleurs toute activité de chasse à l'intérieur de concessions dans les zones Sahariennes doivent s'inscrire dans une politique de gestion durable de la faune et des ressources naturelles, en respectant les politiques nationales et internationales, sur des zones définies (zones d'intérêt cynégétiques), et avec une contribution financière des personnalités concernées au développement et à la conservation des régions arides.

A. La mission de terrain ASS CMS/FFEM (28/11 au 15/12) et l'atelier de lancement du projet Termit (2 et 3 Décembre 2006).

Objectifs la mission ASS CMS/FFEM :

3. Faire le point sur:
 - Etat d'avancement des activités de la Cellule de coordination nationale (fonctionnement, véhicule, etc), sur le DP AFVP, sur le DP Surveillance, le DP Sensibilisation et sur le DP stratégie ASS Niger, sur base du PV de la mission de mars 2006.
 - La future Aire Protégée Termit-TinToumma: état d'avancement, opportunités, menaces.
 - Réunions avec les différents partenaires (DFPP, SCF, AFVP, Ambassades)
 - Organisations finales de l'atelier de lancement du projet CMS/FFEM « Aire Protégée Termit-TinToumma».
3. Discuter avec la DFPP sur le lancement du Projet CMS/UE « Biodiversité saharienne » Niger / Tchad, « Addax Sans Frontières »
3. Participer à l'atelier de lancement du volet du projet ASS CMS/FFEM « Aire Protégée Termit-TinToumma, à Zinder». Présenter les enjeux avec tous les partenaires, écouter les avis, prendre part aux débats, rencontrer autorités régionales, les représentants des différentes communautés de la zone.
3. En collaboration avec l'équipe SCF, mission de terrain dans la Région Termit, y compris quelques transects dans l'erg de TinToumma (milieux naturels, rencontre populations locales, poursuite des échanges au sein de l'équipe)

Les recommandations et les conclusions de la mission terrain ASS CMS/FFEM sont reprises dans les conclusions principales en page 3 et en page 4 du présent document.

B. Atelier de Zinder : Atelier de lancement du projet « Aire Protégée de Termit-TinToumma », dans le cadre du projet ASS CMS/FFEM

Recommandations de l'Atelier de Zinder:

L'Atelier s'est tenu en présence du Gouverneur de la région de Zinder, **Monsieur Yaya Dan Danka**. Des représentants des différents groupements concernés par la zone étaient présents, essentiellement des représentants de différents groupes Toubous, Touaregs et Arabes.

Un consensus général a été souligné par les représentants des populations locales quant à la forte diminution des populations de la faune sauvage dans la zone, due essentiellement à la chasse et au braconnage. Les participants étaient également d'accord sur le fait que les responsabilités sont partagées. Les objectifs du projet sont bons, mais ne seront atteints que par un effort consenti par tous.

Considérant le caractère unique de la biodiversité dans la zone de Termit/Tin Toumma l'Atelier recommande (rapporteur Thomas Rabeil, SCF, projet CMS/FFEM) :

1. à l'Etat du Niger

- Un engagement politique au plus haut niveau dans la lutte contre le braconnage, qui est mené par certains princes du Golf et certains notables Libyens dans la zone de Termit/Tin Toumma, afin de sauvegarder les dernières antilopes sahariennes et la biodiversité Saharienne de manière générale.

2. aux partenaires conservation/ développement

- la nécessité d'accroître les moyens pour protéger la faune sahélo-saharienne, unique au monde. Au vue de l'immensité de la zone, les participants ont fait appel à la communauté internationale afin d'aider le Niger, à conserver et à mieux gérer la faune sahélo saharienne et ses habitats.
- Une meilleure cohérence dans la mise en oeuvre de la stratégie Nationale et plan d'action en matière de Diversité biologique : ceci permettra d'utiliser durablement la faune sauvage et assurer la conservation des espèces menacées telles l'Addax, la gazelle dama, le guépard saharien ...etc.
- Une réflexion approfondie sur un cadre de concertation qui assure l'implication du plus grand nombre d'acteurs pour la pérennisation des activités ;
- La mise en place des activités du projet sur le terrain et la présence des agents forestiers et éco-gardes dans le plus bref délai peuvent réduire la pression de braconnage et assurer une meilleure gestion de la faune sahélo saharienne

C. Mission CMS/Niamey:

by JOHN H. MSHELBWALA and ALFRED OTENG-YEBOAH

❖ Les points clés du rapport de la mission CMS/Niamey sont les suivants:

- Le Gouvernement et le peuple du Niger ont accueilli la mission CMS, et compris ses objectifs. Cette mission a permis notamment de discuter les difficultés de mise en route des différents volets de l'Action Concertée ASS au Niger.
- Bien que la chasse soit ouverte au Niger, la mission a été assurée par la DFPP et autres hauts fonctionnaires du Gouvernement, que si la Présidence demandait un avis professionnel de la part du Ministère quant à l'ouverture de la chasse pour la saison 2007, le Ministère rendrait un avis négatif.

- La mission CMS a encouragé le Niger à la non ouverture de la chasse, jusqu'à ce que des quotas établis sur base scientifique aient été établis en partenariat avec la CMS et ses partenaires, et que des plans de gestion de la faune sauvage aient été définis et mis en place.
- Le Niger a renouvelé son engagement à la mise en place de l'Aire Protégée de Termit-TinToumma.
- Le Gouvernement du Niger attend avec impatience la mise en place des projets ASS CMS/FFEM et ASS CMS/UE, avec l'appui des principaux partenaires, en particulier le Sahara Conservation Fund (SCF).
- La mission CMS encourage le Niger à:
 - chercher des fonds et appuis complémentaires auprès des concessionnaires de chasse étrangers pour la conservation de la biodiversité saharienne, en collaboration avec la CMS et ses partenaires.
 - renforcer ses efforts pour la désignation et la mise en place de l'aire protégée de Termit-TinToumma;
 - assurer que la chasse n'est pas ouverte jusqu'à ce que des modalités de gestion acceptables par la CMS et ses partenaires ne soient clairement identifiées.
 - Assurer que des permissions présidentielles de capture ou de chasse d'espèces menacées d'extinction ne puissent se donner qu'après considération de l'impact de telles permissions sur les projets ASS de la CMS et sur la communauté internationale de la conservation n'ait été bien évalué.
 - Fournir au Secrétariat de la CMS et aux Partenaires du projet ASS l'assurance que toute activité de nature à compromettre les objectifs et la durabilité du projet ASS ne sera plus autorisée;
- La mission CMS encourage les partenaires techniques et financiers du projet CMS/FFEM à:
 - Maintenir leur appui au Niger dans la mise en place de l'Aire Protégée Termit-TinToumma et de la biodiversité saharienne qui y est représentée ;
 - Assister la DFPP à mettre en oeuvre et organiser la surveillance de la zone de Termit ainsi qu'un système d'alerte;
- La mission CMS encourage les concessionnaires des concessions de chasse à:
 - Contribuer aux efforts de conservation de la biodiversité saharienne, avec le Gouvernement du Niger, la CMS et ses partenaires, de manière à assurer la présence permanente de personnel qualifié dans l'aire protégée du Termit et les concessions de chasse contiguës.
- La mission CMS encourage le Secrétariat de la CMS à s'assurer que les moyens nécessaires soient attribués à:
 - Mettre en place un réseau de surveillance et un système d'alerte dans la zone du Termit
 - Développer un programme d'information et de sensibilisation du peuple Nigérien et des communautés concernées en particulier sur l'importance de conserver les ASS et la biodiversité saharienne;
 - Assurer l'adhésion et l'implication des communautés locales concernées dans la désignation et la mise en oeuvre de l'aire protégée.

❖ Points évoqués par la DFPP et qui sont en contradiction avec les informations rassemblées par ailleurs sur le terrain:

- Contrairement à la dernière population de girafe d'Afrique de l'ouest de Kouré, si une petite population d'Addax occupe encore aujourd'hui la région de Termit-TinToumma, c'est parce que les populations Toubous ne l'ont pas chassée jusqu'au dernier. Il n'existe aucun projet de développement ni aucun effort de conservation dans la zone qui pourrait se targuer d'être la raison de la survie de cette population.
- Il est clair qu'il est pratiquement impossible pour qui que ce soit de fournir des preuves, photos ou trophées de chasse, de ce type de campagnes de chasse. Partout où elles se produisent, les autorités en charge reconnaissent ne pas pouvoir intervenir, et aucune personne extérieure n'est autorisée à approcher des campements de chasse, qui sont sous la garde de militaires nationaux.
- Les autorités rencontrées ne récusent pas la possibilité qu'il y ait des parties de chasse autorisées par la Présidence. Mais si de telles autorisations sont données, elles le sont pour les gazelles dorcas, pas pour les Addax ou pour les Mouflons. Les autorités réaffirment leur volonté de coopérer avec la CMS et d'autres organisations pour assurer la conservation de la biodiversité du pays.

ANNEXE 1

RAPPORT DE LA MISSION CMS NOVEMBRE 2006 à NIAMEY

**CMS
SCIENTIFIC COUNCIL
MISSION TO NIGER**

8-15 NOVEMBER 2006

FINAL REPORT

BY
**JOHN H. MSHELBWALA
ALFRED OTENG-YEBOAH**

January 2007

A. INTRODUCTION

1. Increased hunting pressure and long periods of drought in the 1980's is threatening the future survival of the biodiversity of the Sahara and Sahel region in general and Sahelo-Saharan Antelopes in particular. Other threats include overgrazing, development of new infrastructures for mining and oil prospecting, military conflicts, unsustainable use of natural resources and livelihoods and pervasive poverty among the citizenry.

2. The Termit massif and surrounding areas, provide habitat for Adax (*Addax nasomaculatus*); Barbary sheep (*Ammotragus* sp.); Dama gazelle (*Gazella dama*) and Dorcas gazelle (*Gazella dorcas*). These species are of particular interest to CMS and unconfirmed reports have indicated that they have become target for hunting parties resulting in massive killings of these antelopes.

3. These unconfirmed reports indicate that such hunting had taken place between 11th and 20th September 2006 in the North of the Administrative Post of Tasker region of Kandil Bouzou, and in the West, the Central and Eastern areas of the Termit massif. It was also reported that the hunting took place in the presence of members of the Nigerien Armed Forces accompanied by members of the Libyan Army, but without the involvement of Forestry Services personnel.

4. This explains the absence of any control on the species of animals killed, the number and location where such animals were killed or even the method adopted (whether on vehicles or planes). Hunting was also reported to have taken place during pregnancy period of these antelope species and during closed hunting season. The number purported to have been killed include 20 Addax, 2 Dama gazelle and 10 Barbary sheep.

5. The CMS Secretariat and 31st meeting of the CMS Standing Committee, that held in Bonn 28-29 September 2006, were informed of progress on the Saharo Sahelian Antelope project (SSAP) including the project expansion, and also about the reported killings of these endangered antelopes in the Termit massif.

B. TERMS OF REFERENCE

The terms of reference for the mission, including purpose, expected output and contact persons for the mission are contained in annex 3 of the report.

C. DISCUSSION

1. The Government and people of Niger appreciated the purpose of the CMS Scientific Council mission to Niger, that provided an opportunity for CMS and the Niger Government to discuss issues that had hindered the effective take-off of the SSA project.

2. The mission observed that in spite of the very high level of poverty in Niger, the Government has committed her Human and Material resources towards the sustainable development of her natural resources and biological diversity in accordance with the National Law 98-07 of 1998 (Annex 5). Consequently, Niger remains one of the few countries in Africa that shelters the last populations of Addax living in their natural habitat and the only country in West Africa with wild populations of giraffe.

3. The civil and military authorities in Niger therefore, expressed astonishment at the reported authorised hunting or illegal killing of Sahelo-Saharan Antelopes in the Termit region by Libyans. The Directorate of Wildlife and Fisheries also strongly denied the alleged illegal hunting and killing of endangered species in the Termit region and other parts of Niger.

4. The Government of Niger is concerned that these reports are capable of slowing down

the socio-economic development of the country, especially as this is coming at a time when she is still grappling with the effect of drought and food security problems. The Government therefore called on all friends of Niger to support the country in protecting and conserving her unique biodiversity.

5. The mission acknowledged the efforts made by Niger to protect the Saharan wildlife in general and Sahelo Saharan Antelopes in particular with modest monthly allocations from the national budget to the Agadez, Zinder and Diffa areas for the protection and monitoring of the zone where the SSA Project is located. These efforts were encouraged through the technical and financial support from partners as well as holders of concessions around the SSA project.

D. REPORTED HUNTING OF ENDANGERED SPECIES

1. These reports although believed to be true, have become difficult to prove or substantiate, as no one was able to provide the mission team with concrete proof, either in form of photographs or trophy exhibits or even provide eye witness accounts to verify these killings.

2. During the course of several meetings with government officials, partners to the project, including members of the NGO community, no one was able to provide any lead, proof or eyewitness accounts to support the killing of these endangered species.

3. Government officials met by the Mission team were surprised at the origin of these reports that they considered to be rumours. They all doubted that these reports could be genuine, but were ready to take action if any one was ready and able to provide proof of these killings.

4. They however, do not rule out the possibility of hunting taking place as a result of a Presidential approval, although they doubt that such an approval has been granted. They also indicated that such authorisation if any is likely to be for Dorcas gazelle and not for Addax or Barbary sheep. The officials however assured the mission team that the Government of Niger is ready to cooperate with CMS and any other organization, including donor countries and agencies to ensure that the country's biodiversity is conserved and protected.

E. CURRENT LEGISLATION AND HUNTING CONCESSIONS

1. Current legislations and relevant guidelines on hunting, including location of Hunting Concession areas in Niger are contained in the following Annexes:

- a. Annex 5: Décret N° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998
- b. Annex 6: Loi N° 98-07 Chasse et Protection de la Faune;
- c. Annex 7: Contrat De Concession De Zone De Chasse;
- d. Annex 8: Localisation Des Zones de Chasse; and
- e. Annex 9: Cahier de Charges Régissant L'Activité Des Concessionnaires de Zones de Chasse Au Niger.

2. The Mission team was informed of the existence of ten Hunting Concession areas in Niger, three of these Hunting Concessions directly border the proposed Termit Reserve:

- a. Kossotori and Tesker Concessions, Allocated in 2003, to Saleym Hamada (Citizen of Niger) in association with Sheik Maktoum Bin Rachin, Emir of Dubaï for a limited period of rotation;
- b. Farak Concession, allocated to Mr Aboubacar Farage (Citizen of Niger) in association with SAEF Al Kadhafi ISLAM.

3. Other Hunting Concessions within the vicinity of the Termit Reserve indicated on the location map of concessions include:

- a. 1, 437, 642 Ha belonging to General Ateig;
- b. 1, 657.711 Ha belonging to Cheik Said;
- c. 3, 103.320 Ha belonging to Cheik Hamdan;
- d. 1, 022.035 Ha Belonging to Prince Bandar; and

e. 2, 333.695 Ha also Belonging to Prince Bandar.

4. The mission team was informed that these hunting concessions are being managed according to the guidelines contained in Decret N° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 déterminant les modalités d'application de la loi N° 98-07 du 29 Avril 1998 portant régime de la chasse et de la protection de la faune (Annex 5 and 6) and Contrat De Concession De Zone De Chasse (Annex 7).

5. The Directorate of Fisheries and Wildlife informed the team that hunting was closed from 1974 to 1996 to allow the wildlife to recover. Hunting was then re-opened between 1996-2002

when the Niger President again closed hunting because the country was facing drought and food security problems. Hunting has not been re-opened since 2003. The Mission team was assured by the Directorate of Fisheries and Wildlife and other top Government officials that if the Presidency were to seek professional advice from the Ministry, for opening the hunting season in 2007, the Ministry will certainly advise against such an action.

F. WAY FORWARD

1. Niger has agreed to demarcate and properly gazette and establish the Termit protected area;

2. Government officials have also assured the Mission team that they would strongly advise the Presidency against the opening of hunting this coming 'hunting' season (December-February) to forstall further international outcry and action;

3. During the course of meetings and discussions (Please see summary of minutes of stakeholder meetings, Annex 13), the mission team had encouraged Niger to maintain the hunting season closed until such time as an acceptable modality for a scientifically-based hunting quotas is worked out with CMS and Partners;

4. The government and people of Niger look forward to an early commencement of the project and await the release of funds for the immediate demarcation and gazettelement of the Termit reserve.

G. CONCLUSIONS

The mission Team commended Niger for her efforts at conserving and protecting her national heritage and invites the Nigerien Government to mobilize all Financial and Technical support from Partners and Concessionaires for the conservation and sustainable development of the country's biodiversity.

H. RECOMMENDATIONS

1. GOVERNMENT OF NIGER

The Mission team requests the Government of Niger to:

a. Maintain and where possible, improve on her efforts at preserving her biological diversity in general and the SSA in particular and to ensure that the Termit Reserve is properly surveyed and gazzetted immediately;

b. Ensure that Hunting is not re-opened in Niger, until a workable modality aggreable to CMS and Partners to the Project can be articulated;

c. Ensure that special Presidential approvals to capture or kill any of the endangered species listed in the existing law, should only be granted after the implication of such approvals on the SSA project and sensitivity of the international conservation community have been fully considered; and

d. Urgently, furnish the CMS Secretariat and Partners to the SSA Project with an undertaking reiterating the Government of Niger's commitment to the project and that all activities taking place in the region that are capable of compromising the sustainability of the project will no longer be permitted to continue.

2. TECHNICAL PARTNERS

The Mission team requests the technical and financial partners to the SSA project to:

- a. Continue to support the efforts of Niger in the development and conservation of the Termit Reserve and its biodiversity; and
- b. Assist the Directorate of Fisheries and Wildlife in every way possible, to maintain surveillance on the project area to ensure the early detection of activities likely to be harmful to the project.

3. CONCESSIONNAIRES

The team hereby requests the concessionaires to make available to the Government of Niger, the necessary funds in accordance with the contract guiding the concessions in order to enable government to establish a permanent presence of qualified protection personnel in the Termit region that includes the Hunting Concessions;

7

4. CMS SECRETARIAT

The team hereby urges the CMS Secretariat to:

1. Ensure that the funds assigned to the project are invested immediately for the purpose of:
 - a. Establishing a surveillance team for the protection of the SSA Project area;
 - b. Mounting of a sustained public awareness and education programme among the communities, on biodiversity conservation and the SSA project in particular; and
 - c. Establishing partnership with the surrounding communities for the demarcation and establishment of the Termit reserve boundaries.

2. Ensure that field allowances for Niger Officers working on the project are paid according to Decret No. 98-161/FRN/MFRE/P/MP of 4th June 1998 (Annex 11).

I. ACKNOWLEDGEMENTS

The mission team hereby acknowledge the following for making the mission a success:

- a. CMS/UNEP Secretariat, particularly Mr. Lahcen El kabiri, Deputy Executive Secretary, for the planning, coordination and following through the mission;
 - b. CMS/UNEP donors and partners for providing the necessary funds for the mission;
 - c. The Niger Government for welcoming the mission team and allowing government officials to receive and meet with the team without hinderances. Special gratitude to the following:
 - i. Mr. Ousseini, Secretary-General, Ministry for Water, Environment and Desertification Amelioration, for assuring the team of the commitment of the Ministry and Government of Niger to the Project,
 - ii. Mr. Azara Malam Sully, Consular, Rural Development and Environment, Prime Minister's Office, for his frank and focused comments during our meeting with him,
 - iii. Colonel Ali Haruna, Director, Fisheries and Wildlife, for being an excellent host and chairing the stakeholders meetings in his office. Also Mr. Zoumari Salifou who served as secretary for these meetings,
 - iv. Philippe Gineste, French Cooperation (IAFD), Technical Adviser, Sahelo-Saharan Antelope Project, for providing invaluable information and support to the team throughout the duration of the mission,
 - v. El Hadji Mahamane Ousseini, President, SOS FAUNE, for attending all the meetings convened, including the dinner and debriefing and for providing useful information to the team, and
 - vi. Ibrahim Madougou, Coordinator, Sahelo-Saharan Antelope Project, who
- 8
provided support and vital information on the project to the team throughout the

duration of the mission;

- d. The French Ambassador to Niger, for hosting the mission team to a dinner; and
- e. The German Ambassador to Niger, Her Excellency, Heike Thiele, for organising a debriefing meeting on the outcome of the mission by the chairman, CMS Scientific Council for members of the diplomatic corps in Niger and Partners of CMS and sponsors of the project

J. Annexes (not attached to the present report except no8, but can be made available)

1. Letter to Niger Minister, 5th October 2006 Annex 1
2. Letter to Niger Minister, 27th October 2006 Annex 2
3. Terms of Reference Annex 3
4. Lettre d'engagement Annex 4
5. Décret N° 98-295/PRN/MH/E Annex 5
6. Loi N° 98-07 Chasse et Protection de la Faune Annex 6
7. Contrat De Concession De Zone De Chasse Annex 7
8. Localisation Des Zones de Chasse Annex 8
9. Cahier de Charges Régissant L'Activité Des Concessionnaires de Zones de Chasse Au Niger Annex 9
10. Devis Programme SSA/FFEM Final Project Budget Annex 10
11. Décret No. 98-161/PRN/MFRE/P/MP Annex 11
12. Preliminary Report Annex 12
13. Summary Minutes of Stakeholder Meetings Annex 13

Annexe 2 :

RAPPORT DE LA CELLULE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET ASS CMS/FFEM SUR LES ACTIVITES DE BRACONNAGE DANS LA ZONE DE TERMIT TIN/ TOUMMA

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE
LA DESERTIFICATION
DIRECTION DE LA FAUNE DE LA PECHE ET DE LA
PISCICULTURE
PROJET ANTILOPES SAHELO SAHARIENNES

RAPPORT DE SYNTHESE SUR LES ACTIVITES DE BRACONNAGE DANS LA ZONE DE TERMIT TIN/ TOUMMA

Présenté par :
Ibrahim Madougou
Coordonnateur ASS

Décembre 2006

L'équipe de la Cellule de Coordination Régionale, s'est intéressée au phénomène du braconnage organisé par les arabes de la Libye dans la zone de Termit. Ces actes répétitifs ne laissent personne indifférent car diverses plaintes ont été enregistrées dans les localités visitées. Le présent document est le résultat des entretiens avec les populations, les élus locaux, et les agents forestiers.

1. Zones de chasse

La Direction de la Faune de la Pêche et de la Pisciculture a définie trois (3) zones chasse dans la région de Termit / Tin Toumma :

- zone de chasse de Kossotori
- zone de chasse de Tesker
- zone de chasse de Farak

Ces zones de chasse sont situées au sud du Massif de Termit

Mais dans le cadre de la mise en place de la future réserve de Termit des études sont en cours et probablement les limites de ces zones de chasse seront affectées.

2. Méthodes

Ils s'agit des pratiques contraires à l'esprit de la loi 98 07 du 29 Avril 1998 fixant le régime de la chasse et la protection de la faune sauvage.

Les pratiques constatées sont les suivantes :

- Utilisation de l'hélicoptère la nuit afin d'éblouir les gazelles qui sont ensuite capturées vivantes par une équipe au sol
- Utilisation de faucons et d'armes à feu le jour à bord de véhicule

3. Animaux prélevés

Les trophées trouvés au niveau du campement de l'enfant de Kadhafi se composent comme suit :

- la gazelle dorcas
- l'outarde

Bien qu'il nous ait été signifié des prélèvements sur le mouflon à manchette aucun trophée n'a été observé. Il en a été de même que pour l'Addax.

4. Réactions des populations

D'une manière générale les populations voisines des zones visitées par le fils de Kadhafi ne sont pas favorables à ces pratiques et appellent l'ÉTAT du Niger à prendre ces responsabilités face à ce que certains considèrent de reconquête du pays. Les hélicoptères perturbent la quiétude et contribuent fortement à des avortements dans le cheptel camelin qui constitue les principales sources de revenus des populations

5. Réactions des autorités locales

Le Maire affirme ne jamais être au courant officiellement de l'arrivée de cette équipe dans la zone et envisage de faire percevoir une taxe sur campement de chasse situé à 70 km au Nord de Tesker.

Plusieurs plaintes ont été enregistrées suite au passage de l'hélicoptère à basse altitude

6. Période de chasse

Selon les informations recueillies, Saif Kadhafi était dans la zone de Termit au cours du mois de Septembre 2006 ; récemment encore (il y a 20 jours) certains paysans affirment avoir observé les mêmes types de véhicules Libyens, mais cette fois-ci pour la capture de faucons.

7. Impacts sur l'environnement

Au vu du nombre important de véhicules (plusieurs dizaines), les passages fragilisent le milieu et perturbent le cycle de régénération des plantes. Nous avons également constaté des dépotoirs à ciel ouvert, contribuant de ce fait à une pollution de l'environnement.

8. Conclusion

D'une manière générale, on constate qu'il s'agit d'une en période de fermeture sans aucune autorisation préalable. En conséquence, ces actes doivent être punis conformément à la loi